

Image not found or type unknown



## Usage du nom de mon ex mari

Par Ijf, le **22/03/2008** à **19:13**

quel différence entre la rupture de vie commune et divorce pour tort partager  
proposer par l'avocat pour raccourcir la durée de la procedure  
alors si je dois reprendre mon nom de jeune fille faut il encore entamer une procédure ? est  
ce que au moment que je fera la démarche auprès de l'état civil et etc qu'on s'apercevra que  
je fais le nécessaire 3 ans après que devrai-je dire ?  
merçi d'avance de vos réponses